



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par : I
Réf. : I

Plus d'informations sur :
<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr>
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

MILETRIP

Délégation à la sécurité routière

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

MAITRE LAUREEN SPIRA
119 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

À Paris, le 06/2026

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. I.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 01 et 02 décembre 2025 lui a fait bénéficier de la reconstitution partielle de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de un point, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
l'adjointe au chef de la section
des recours du bureau national
des droits à conduire

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr